

# CSS DU 21 OCTOBRE 2015

## SYDED - ALVEOL

**DREAL LIMOUSIN**

**Unité territoriale de la Haute-Vienne**

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement  
Limousin

[www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr)

# *Les principales actions entre le 2nd Semestre 2014 et aujourd'hui*

- **Points inspectés en 2014 et 2015**
- **Demande d'analyses complémentaires**
- **Prise en compte de la Directive IED**
- **Mise à jour de l'ERS du site**

# INSPECTION DU 03/10/2014

Objectif : vérifier les conditions d'exploitation et notamment les conditions d'admission des déchets, la mise en œuvre du plan de surveillance de la qualité de l'air et la limitation de la charge hydraulique en fond de casier.

## Principales constatations :

- ▶ Le respect des règles d'acceptation des déchets ;
- ▶ La station météorologique ne mesurait pas l'ensemble des paramètres réglementaires (i.e. vitesse et direction du vent) ;
- ▶ Le fonctionnement de seulement 5 capteurs H<sub>2</sub>S sur les 12 installés ;
- ▶ Le caractère opérationnel du dispositif d'astreinte ;
- ▶ L'absence de mesurage de la charge hydraulique en fond de casier sur 3 des 6 alvéoles ;
- ▶ l'absence de mesure de débit sur le ruisseau le Vignaud ;



# INSPECTION DU 02/07/2015

Objectif : suites données à l'inspection du 03/10/2014, surveillance de la qualité de l'air, surveillance des eaux souterraines et prévention des risques

## Principales constatations :

- ▶ Difficulté de mesurage de la charge hydraulique au niveau de l'alvéole n° 1, non mise en place du suivi du débit du Vignaud (mais réalisation des travaux préparatoires) et présence d'eaux souillées dans le bassin TMB ;
- ▶ Modification des conditions de surveillance de la qualité de l'air et des nuisances olfactives ;
- ▶ Anomalies récurrentes sur le piézomètre PGS1 au niveau des matières en suspension (liées très certainement au piézomètre lui-même) ;
- ▶ L'ensemble des dispositions ayant trait à la prévention des risques sont mises en œuvres (vérifications réglementaires, consignes, formation des personnels...)



# *Demande d'analyse complémentaire - Torchère*

Suite à la CLIS du 8 janvier 2014, par courrier du 27 janvier 2014, une analyse complémentaire sur les émissions atmosphériques en sortie de torchère a été demandée.

Ainsi, 2 campagnes d'analyses ont été réalisées les 16 avril et 12 novembre 2014 par un laboratoire extérieur agréé.

Aucun écart réglementaire n'a été mis en exergue.



# Prise en compte de la directive IED

**Contexte :** la directive sur les émissions industrielles vise les établissements les plus « impactants » en terme de risques chroniques

## Principes de la directive :

1. **Positionnement** par rapport aux rubriques 3xxx et au BREF (Best References) ;
2. **Production d'un rapport de base** au moment du réexamen ou en cas de modifications substantielles ;
3. 12 mois après la publication des conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (JO de l'UE), **remise d'un dossier de réexamen** ;
4. **Mise en conformité** dans un délai de 4 années après la publication des conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (JO de l'UE).

## Application à ALVEOL :

- ✓ **Positionnement formulé le 5/11/2013 (rubrique 3540 et BREF WT) validé par rapport de l'inspection du 23 avril 2014**
- ✓ **En attente de la mise à jour du BREF et de la publication des MTD**



# Mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires (ERS)

## Quand ?

- A la demande de l'inspection, la mise à jour de l'ERS a été initiée en fin d'année 2013 ;

## Pourquoi ?

- Les évolutions du site (notamment arrêt du TMB) font que les hypothèses et données utilisées initialement n'étaient plus valables

## Quels échanges ?

- Plusieurs réunions de cadrage entre le SYDED, l'ARS et la DREAL sur l'année 2014 ;
- Demandes formelles de compléments le 12 novembre 2014 et le 17 juillet 2015

## Quel résultat ?

- Les quotients de dangers et les excès de risques individuels sont tous inférieurs aux seuils réglementaires

# Merci de votre attention

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement  
Limousin

[www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr)